



CAHIER DES CHARGES

Marché à Procédure Adaptée « Relations presse de l'ANFA »

Date limite de réception des plis :
Vendredi 6 novembre 2026 à 16h00

Préambule

1. L'ANFA : ses missions et son périmètre

Comprendre les missions de l'ANFA en 1min30 : <https://www.youtube.com/watch?v=pw0cJn2XLqI>

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. En prise directe avec les multiples évolutions qui caractérisent le champ de la formation professionnelle et les mutations du secteur (évolutions technologiques et réglementaires, bouleversement des mobilités), l'ANFA se donne trois objectifs majeurs :

- Pérenniser les entreprises, l'emploi et l'insertion des jeunes dans les services de l'automobile,
- Accompagner les acteurs de la branche face aux évolutions,
- Susciter des vocations et accompagner les carrières professionnelles dans des métiers d'avenir, via des dispositifs de formation initiale et continue.

Pour information, en 2026, la branche des services de l'automobile compte 144 600 entreprises, 488 000 salariés, 73 500 jeunes en formation.

Afin de mener à bien ces missions, l'ANFA :

- Anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche) ;
- Apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de branche ;
- Propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle et intervient dans le cadre d'une mission d'appui et de conseil de la branche ;
- Propose et élabore des certifications avec la Commission Paritaire Nationale ;
- Participe aux Commissions professionnelles consultatives des Ministères ;
- Assure le contrôle, l'organisation et le suivi des jurys de certification ;
- Participe à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA) ;
- Procède à l'inscription des certifications et titres de la branche au RNCP et en assure le suivi après de la Commission Paritaire Nationale ;
- Assure la promotion des métiers ;
- Développe l'apprentissage, notamment via le réseau des CFA Pilotes, assure un lien avec les établissements scolaires, ceux relevant de l'enseignement supérieur et de manière générale, avec les organismes de formation intervenant sur le champ de la branche ;
- Gère, suit et développe les outils de promotion des emplois.

Les missions de l'ANFA sont financées par la taxe fiscale (taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, visée à l'article 1609 sexvicies du Code Général des Impôts).

2. Le service Communication et promotion des métiers de l'ANFA

Le service Communication et promotion des métiers de l'ANFA pilote à la fois la communication institutionnelle (notamment via le site anfa-auto.fr et la page LinkedIn ANFA) et la mission de promotion des métiers, déployée via un territoire de marque spécifique, « Métiers Services Auto », qui dispose de sa propre charte graphique.

La communication institutionnelle a pour objectif de valoriser les actions et les contenus produits par l'ANFA, au sein de la branche et de l'écosystème emploi-formation dans son ensemble (partenaires sociaux, organismes de formation, ministères, institutions publiques, acteurs privés ou publics de l'orientation etc.) et auprès d'un public de journalistes, notamment issus de la presse spécialisée mais pas uniquement. De la publication d'enquêtes sectorielles au développement d'outils innovants de formation, ces actions offrent un panel de sujets en lien avec les actualités de l'emploi, de la formation et des nouvelles technologies. En bref, il s'agit de faire valoir l'engagement et la capacité d'innovation de l'ANFA en faveur de l'une des principales branches professionnelles de France.

L'action de promotion des métiers, mission historique de l'ANFA, vise à promouvoir les métiers et les formations de la branche des services de l'automobile afin de susciter des vocations et, donc, d'encourager l'entrée en formation et notamment en alternance. A ce titre, le public cible prioritaire de l'action de promotion des métiers est constitué des jeunes en phase d'orientation (collégiens à partir de la 4^{ème}, ainsi que les lycéens en potentielle situation de réorientation). Les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion professionnelle constituent également une cible, dans le cadre d'opérations plus spécifiques. La cible secondaire de l'action est constituée de la communauté des prescripteurs (aussi bien les parents et l'entourage du jeune que les enseignants, les personnes et institutions en charge de l'orientation).

L'action de promotion des métiers mise en œuvre par l'ANFA est multicanale (voir annexe pour une présentation synthétique). Le digital y occupe une place prépondérante, via un site portail de découverte des métiers et formations (metiers-services-auto.com) et une présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok).

3. L'organisation actuelle des relations presse

L'agence :

- Rédige et diffuse les communiqués de presse, crée des passerelles entre l'ANFA et la presse sur ces sujets et répond aux demandes des journalistes.

En lien avec l'agence :

- La responsable du service Communication et le responsable de projets communication institutionnelle accompagnent l'agence, planifient les projets avec elle et oriente les demandes d'interview vers les bons interlocuteurs.

Interlocuteurs réguliers des journalistes :

- Le Délégué Général de l'ANFA répond aux interviews plus institutionnelles et valide les communiqués de presse avant chaque publication ;
- L'équipe de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile commente les données qu'elle collecte sur les services de l'automobile, répond aux journalistes sur les sujets des métiers en tension, de l'emploi/formation y compris sur le véhicule électrique ;

- L'équipe du service Ingénierie des certifications répond aux questions sur l'évolution des formations au sein de la branche ;
- L'équipe des responsables territoriaux : chaque responsable de région est porte-parole de l'ANFA, sur son territoire, et répond aux questions de formation ou liées à des événements.

Organes de presse concernés

Compte tenu de la diversité des activités de l'ANFA, les organes de presse concernés relèvent de plusieurs catégories :

- Presse print, radio, télé et digitale spécialisée Formation/RH/Social ;
- Presse print, radio, télé et digitale spécialisée Orientation/Information métiers ;
- Presse print, radio, télé et digitale spécialisée Auto ;
- Presse print, radio, télé et digitale généraliste.

Les attendus de la prestation

En plus d'une progression des retombées annuelles (de 365 à 500), l'ANFA a accéléré depuis janvier 2024 son action de relations presse avec l'objectif de toucher des médias nationaux. Un objectif confirmé chaque année, en particulier dans le cadre de la publication d'enquêtes majeures concernant le grand public : TF1, France Télévisions, M6, Les Echos, le Figaro, Ouest France...

L'ANFA est donc à la recherche d'une agence qui établira et pilotera avec elle sa stratégie des relations presse, pour lui permettre de maintenir ce niveau de visibilité, en lien avec son agenda d'événements et de publications et les enjeux socio-économiques majeurs touchant l'emploi et la formation dans la branche des services de l'automobile.

1. Objectifs et enjeux

Motivée par la montée en puissance progressive du véhicule électrique, et par les grands enjeux de la formation professionnelle en France face aux métiers en tension, cette démarche tient à :

- Assoir la réputation de notre organisme dans la presse nationale ;
- Valoriser la forte expertise des équipes et leurs productions, notamment les enquêtes de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, les travaux de certification et notre démarche d'innovation, notamment en matière pédagogique ;
- Faire de l'ANFA un interlocuteur incontournable lorsqu'un organe de presse nationale traite un sujet d'emploi/formation sur l'un des différents métiers de la branche ;
- Faire de l'ANFA un vecteur de sujets pour la presse nationale, comme lors de nos actions de promotion des métiers, nos campagnes nationales ([un exemple en vidéo](#)) ou nos sujets transverses ;
- Renforcer notre visibilité dans la presse quotidienne régionale.

Les enjeux de l'ANFA concernent entre autres :

- L'arrivée progressive du véhicule électrique et le besoin de rassurer le public (jeunes/parents/usagers) quant à l'anticipation de la branche sur les besoins en formation ;

- Le soutien de la formation professionnelle et de l'apprentissage (dont les résultats sont excellents dans la branche) face à la baisse des aides pour les entreprises et les Régions ;
- Les sujets d'emploi et de formation, portés par les études de l'Observatoire ou les campagnes « Nos métiers recrutent » et qui se concentrent sur des métiers en tension. Il s'agit là de communiquer le plus possible sur les besoins en recrutement forts afin d'aider les secteurs d'activité concernés à renouveler leurs populations de salariés.

2. Missions et ambition

L'agence retenue devra prendre en charge les missions suivantes :

- Accompagnement et conseil stratégique du service Communication et promotion des métiers en termes de positionnement d'influence RP ;
- Contribution au développement de la stratégie régionale ;
- Diffusion des communiqués de presse et relances (10 à 15 communiqués/an) ;
- Veilles sur les retombées et sujets/événements ;
- Relation aux journalistes et entretien d'un réseau avec le service Communication de l'ANFA ;
- Proposition et organisation d'actions de RP en fonction du calendrier ANFA ou de l'actualité (conférences, « petit-déjeuner » presse, etc.) ;
- Intervention au moins une fois par semestre dans chaque type de presse (print, radio, télé) ;
- Proposition d'une action promotionnelle majeure dans la presse, semestrielle ou annuelle ;

Outre ces actions, les candidats sont encouragés à en proposer d'autres qui renforceraient le positionnement et le rayonnement de l'ANFA. Il est attendu qu'ils en explicitent la stratégie et le déploiement opérationnel.

Dispositions spécifiques du marché

1. Recours à l'intelligence artificielle (IA)

L'ANFA prend acte de la montée en puissance du recours à l'intelligence artificielle (IA) dans les métiers de la communication, des relations presse, du marketing et de la publicité. Dans le cadre du présent marché, il est attendu du futur prestataire :

- Qu'il respecte le Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle (RIA), entré en vigueur le 13 juin 2024 et notamment ne pas utiliser de système d'IA interdit par ce règlement.
- Qu'il indique dans le cadre de sa réponse au présent marché s'il dispose d'une charte d'usages de l'IA, et qu'il la fournisse le cas échéant,
- Dans l'hypothèse où le candidat ne dispose pas d'une charte détaillant ses usages de l'IA, qu'il s'engage dans le cadre de sa réponse au présent marché et tout au long du marché s'il lui est attribué, à indiquer de manière systématique à l'ANFA quels sont ses usages de l'IA,
- Le cas échéant, qu'il s'engage à systématiquement intégrer une mention informant les publics visés du recours à l'IA sur la création des visuels.

2. Démarche RSE

L'ANFA a lancé en septembre 2025 *Copilote, la transition ingénieuse*, son programme d'action RSE. Ce programme associe un volet interne (décarbonation et QVT) et un volet externe, lié au rôle que l'ANFA joue dans la branche des services de l'automobile, en qualité d'organisme mandaté pour concevoir et déployer la politique nationale de formation. L'accompagnement de l'évolution des compétences des métiers constitue le fondement de notre mission : dans le contexte de transition écologique actuel, les enjeux auxquels est confrontée la branche sont considérables. L'ANFA entend assumer pleinement ses responsabilités en la matière.

Dans ce contexte et dans le cadre du présent marché, il est attendu du futur prestataire :

- Qu'il indique dans le cadre de sa réponse au présent marché quels sont les engagements de sa propre démarche RSE le cas échéant ;
- Qu'il intègre, tout au long du marché s'il lui est attribué, une démarche de respect des axes et enjeux fondamentaux de la communication responsable telle que définie par l'ADEME ;
- Qu'il s'engage à informer et conseiller l'ANFA dans des choix éclairés afin de réduire l'empreinte carbone de ses actions en matière de relation presse ;
- Qu'il soit en mesure de fournir a posteriori des éléments chiffrés de l'empreinte carbone (en kg de CO₂e) des activités déployées dans le cadre du présent marché.

Protection des données personnelles

L'acheteur et le candidat, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Le candidat devra s'astreindre à une obligation de confidentialité sur la totalité des travaux menés dans le cadre de cette mission.

L'ANFA gardera la maîtrise de l'initiative, du choix des supports de communication, de la forme, de la date et des cibles de cette communication.

Le candidat ne devra pas utiliser la dénomination sociale, le logo, les marques de l'ANFA sans son accord préalable écrit.

Budget

Le montant de la prestation est de 71 000 € HT soit 85 200 € TTC par an, sous réserve de validation des enveloppes budgétaires par le Conseil de gestion de l'ANFA.

Durée de la prestation et du marché

Le marché est conclu pour une durée de deux ans à compter sa notification. Le marché peut être reconductible une fois pour un an sur décision expresse de l'ANFA.

Fait à Meudon, le 5 octobre 2026

Guillaume FAURIE

Signé par :

2769B2D4F6E3402...

Délégué Général